

Procès-Verbal

Séance du vingt-deux Septembre deux mil vingt cinq

L' an deux mil vingt-cinq et le vingt-deux Septembre à 18 heures, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, SALLE DES FETES DE LUGNY-CHAMPAGNE sous la présidence de

DOUSSET Jean-Paul Président

Présents : M. DOUSSET Jean-Paul, Président, Mmes : MENARD Francine, MOULINNEUF Christine, ROGER Stéphanie, TRINQUET Simone, VASICEK Monique, MM : AMIOT Jean-Christophe, AUCLERC Thierry, BOLNOT Yves, CHARACHE Jean-Luc, DE LEO Claudio, DE ROLLAND DALON Jacques, DEBONO Yves, DELAVault André, DUPREZ Thierry, EGROT Gérard, LE CAM Olivier, MALLERON Dominique, MUSOLESI Jean-Marie, PASQUE Jean-François, POLICARD Philippe, VIGNEL Joël

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : BLANCHÉ CHEVALIER Chantal à Mme MOULINNEUF Christine, GARNAUD Aurélie à M. AMIOT Jean-Christophe, SEILLIER Sophie à M. BOLNOT Yves, VERNEAU Marie-Pierre à Mme MENARD Francine, MM : DE CHOULOT Etienne à M. DE LEO Claudio, DECOUT Jacques à M. DELAVault André, SERVOIS Bertrand à M. LE CAM Olivier

Absent(s) : Mme METENIER Martine, M. MAZABRAS Jean-Claude

Nombre de membres

- Afférents au Conseil communautaire : 31
- Présents : 22

Date de la convocation : 16/09/2025

Date d'affichage : 16/09/2025

Acte rendu exécutoire

après dépôt en

le : 25/09/2025

et publication ou notification

du : 25/09/2025

A été nommé(e) secrétaire : M. DEBONO Yves

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

CDC2025027 - Election d'un délégué communautaire au sein du SIRVAA

CDC2025028 - FPIC 2025

CDC2025029 - Reversement de la fraction de dotation forfaitaire aux communes correspondant à la compensation de la suppression de la " part salaires " CPS

CDC2025030 - Convention tripartite de mise à disposition des équipements sportifs de la Communauté de Communes

CDC2025027 – Election d'un délégué communautaire au sein du SIRVAA

Suite au décès de M. CHAPELIER Bruno, il convient d'élire un nouveau représentant communautaire (membre titulaire) au sein du SIRVAA.

M. Le Président appelle à candidatures.

Il est procédé au vote du délégué au scrutin uninominal à la majorité absolue, suite auquel est élu :

M. MUSOLESI Jean-Marie

pour siéger en tant que membre titulaire au SIRVAA.

A l'unanimité (pour : 29 contre : 0 abstentions : 0)

CDC2025028 – FPIC 2025

Monsieur le Président expose que l'article 144 de la loi de finances pour 2012 a institué un mécanisme de péréquation horizontale sur le secteur communal.

Ce mécanisme de péréquation appelé fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales consiste à prélever une fraction des ressources fiscales de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées afin de réduire les disparités de ressources entre collectivités territoriales.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de conserver la répartition dite « de droit commun » concernant les prélèvements et d'opérer une répartition dite « libre » concernant le reversement des montants du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) pour l'exercice 2025, excepté Beffes, Couy, Herry et Jussy-le-Chaudrier qui conservent le solde de droit commun comme inscrit dans les tableaux annexés à la présente délibération.

A l'unanimité (pour : 29 contre : 0 abstentions : 0)

CDC2025029 – Reversement de la fraction de dotation forfaitaire aux communes correspondant à la compensation de la suppression de la " part salaires " CPS

***Vu** le code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment son article L.5211-32 ;*

***Vu** l'arrêté ministériel du 16 avril 2025 portant notification des attributions individuelles de dotation globale de fonctionnement aux collectivités territoriales et aux établissements publics de coopération intercommunale au titre de l'exercice 2025 en application de l'article L.1613-5-1 du code général des collectivités territoriales ;*

***Vu** le décret n° 2024-391 du 26 avril 2024 portant diverses mesures relatives aux dotations de l'Etat aux collectivités territoriales et à la péréquation des ressources fiscales ;*

***Considérant** la réforme introduite par le PLF 2024 sur la perception de la compensation « part salaires » par les EPCI à fiscalité additionnelle ou fiscalité professionnelle de zone ;*

***Considérant** que cette réforme introduit les mécanismes suivants :*

- une baisse de la dotation forfaitaire des communes concernées par cette remontée de leur part CPS à leur EPCI de rattachement ;

- une hausse de dotation de compensation perçue mensuellement par les EPCI à fiscalité additionnelle au titre de ce transfert (à noter que le montant de la part CPS est légèrement inférieur au montant qu'ils devront reverser aux communes membres) ;

- l'obligation pour l'EPCI de procéder au reversement tel que fixé dans le décret du 26 avril 2024 et dans le CGCT à l'article L.5211-32, à savoir qu'aucune attribution n'est versée aux communes à la fois si son montant est inférieur à 100 euros et inférieur ou égal à un euro par habitant ;

- l'obligation pour l'EPCI concerné de délibérer avant le 31 décembre 2025 pour prévoir le reversement de la part CPS aux communes.

Considérant les montants figurant en annexe de l'arrêté ministériel susvisé et dus par l'EPCI au titre du reversement de la part CPS, ils sont pour la CDC Berry Loire Vauvise listés ci-dessous :

COMMUNES	Montant de la part CPS à reverser à la commune par L'EPCI
ARGENVIERES	11 302
CHARENTONNAY	2 141
COUY	1 071
GROISES	705
HERRY	6 717
JUSSY LE CHAUDRIER	673
LUGNY-CHAMPAGNE	1 246
PRECY	6 078
SAINT LEGER LE PETIT	1 122
SAINT MARTIN DES CHAMPS	864
SANCERGUES	19 329
TOTAL	51 248

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (27 Pour et 2 Abstentions : M. LE CAM Olivier et son pouvoir pour M. SERVOIS Bertrand), prend acte des montants dans le cadre du reversement de la part CPS aux communes et précise que le reversement se fera en une seule fois à compter du mois d'octobre de l'année concernée.

A l'unanimité (pour : 27 contre : 0 abstentions : 2)

CDC2025030 – Convention tripartite de mise à disposition des équipements sportifs de la Communauté de Communes

Monsieur Le Président indique que dans le cadre de la mise à disposition des équipements sportifs au profit du collège Roger Martin du Gard de Sancergues, il convient de signer une convention tripartite concernant la prise en compte des coûts engendrés par les volumes horaires d'utilisation des équipements sportifs.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- *D'approuver l'avenant N°2 de la convention relative la mise à disposition des équipements sportifs au profit du collège Roger Martin du Gard de Sancergues et ses annexes 1 et 2 ;*
- *D'autoriser M. Le Président à signer cette convention.*

A l'unanimité (pour : 29 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

DIA :

Voir liste distribuée.

PLUi :

Avancement des Dossiers

La procédure pour la modification simplifiée suit son cours : chacune des communes a reçu, ce soir, sa lettre en tant que PPA.

Chemin de randonnées

13/10/2025 nouveau plan département des sites de randonnées.

C'est Mme COQUELUT qui va prendre le relais.

Maitre du rêve

Réunion le 15/10 à 14h retour de diagnostic

Activités jeunesse

Herry Bambelle : accueil de début juillet jusqu'à mi-août avec des activités quotidiennes une nouveauté avec le séjour ado qui sera renouvelé pour les vacances de Toussaint et qui sera subventionnée par la CAF pour alléger la participation des familles.

Format Sport : malgré la publicité peu d'adolescent se sont mobilisés.

Mediavan : L'activité va débuter, Mme MENARD transmet une demande de Mme VERNEAU Maire de Groises quant à une participation financière pour les frais de fonctionnement (internet, électricité, eau...) une délibération sera proposée sur un prochain conseil.

L'ARPPE en Berry : (le relais des Kangous) souhaite proposer des permanences de bureau sur notre territoire. Cette proposition sera examinée le 28/10/2025 14h30 à Argenvières. 9 annulations ont eu lieu par manque de personnel, les séances ne seront pas facturées.

OM :

Chaque commune adhérente au SICTREM de Baugy aura la possibilité de se rendre à la déchetterie de Sancergues moyennant une cotisation de 120,00€. Il faut que chaque commune délibère rapidement.

Village entreprise du 4 novembre :

M. POLICARD fait un appel pour l'installation le 31 octobre et le 3 novembre 2025.

M. MALLERON explique que le matin sera dirigé vers le lien écoles-entreprises ; l'intervention des métiers en scènes et autres ateliers à destination des scolaires.

M. POLICARD reprend en indiquant que l'après-midi sera dédié au public en général mais surtout aux demandeurs d'emplois.

Un petit déjeuner à destination des entreprises pour les informer du déroulé de la journée et de leur rôle auprès des scolaires aura lieu le 14 octobre à 8h.

45 entreprises ont déjà répondu présentes

Forum des associations :

Fréquentation un peu trop faible, mais à maintenir

Santé :

Formations des médecins juniors :

Pour être formateur il faut exercer sa fonction de formateur pendant 3 ans avant de pouvoir accueillir un docteur junior, ce qui est incompatible avec le temps qu'il reste à notre médecin qui doit partir dans les 5 prochaines années.

M. De LEO indique qu'une borne médicale sera installée à Herry résidence de l'écluse dans les locaux de l'entreprise aux petits soins fin septembre.

Mme MENARD indique que les infirmières de Sancergues ont une valise transportable chez les gens qui ne peuvent pas se déplacer.

Grêle du 13 aout :

Mécontentement quant à Berry Numérique et Berry Fibre Optique qui ont facilement effectué les travaux mais qui peinent à venir effectuer les réparations.

Pour faire un signalement de problème sur le réseau c'est très facile sur internet mais beaucoup moins quand il n'y a plus de connexion.

A ce jour 22 septembre il y a encore des situations qui ne sont pas réglées.

Association des Maires du Cher

Vendredi 14h30 réunion pour les associations où sont invités les maires et secrétaires de mairies.

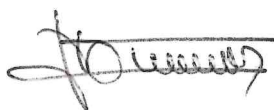
Prochaine réunion :

Elle aura lieu le 3 novembre 2025 à Jussy-Le-Chaudrier

Séance levée à 20:10

En mairie, le 25/09/2025

Le Président,
M. DOUSSET Jean-Paul



Secrétaire de séance
M. DEBONO Yves

